



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
SÉANCE DU MARDI 5 MAI 2009**

# ERQUY *Conseil du* 05-05-2009

L'An Deux Mil Neuf, le **Mardi 5 mai à Vingt Heures Trente**, le Conseil Municipal légalement convoqué par **expédition du 29 avril 2009**, s'est réuni en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Madame Christiane LEMASSON, Maire d'Erquy. Madame Sylvie BOUVET, Adjointe au Maire, a été désignée Secrétaire de Séance.

05-05-2009					ETUDES PREALABLES A LA CREATION D'UNE ZAC AU SECTEUR DE LA COUTURE OBJECTIFS DE L'OPERATION PROJETEE ET MODALITES DE CONCERTATION
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2009	05	05	03	00	

ÉLUS MUNICIPAUX	27
PRÉSENCE MAXIMALE	26
MANDANTS PERMANENTS	01
ABSENTS TOUTE LA SÉANCE	00
APTES A VOTER	27



CONVOCAATION	09-04-2009
RÉUNION	05-05-2009
AFFICHAGE	12-05-2009
TRANSMISSION	12-05-2009
<i>Contrôle de Légalité : DCLE/2</i>	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandans	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
<b>MAJORITÉ MUNICIPALE</b>	LEMASON Christiane	Maire			1	0	0	
	PELLE Yves	1 <sup>er</sup> Adjoint			1	0	0	
	NICOL Laurence	2 <sup>e</sup> Adjoint			1	0	0	
	DUBOIS Henri	3 <sup>e</sup> Adjoint			1	0	0	
	GUESNET Christiane	4 <sup>e</sup> Adjoint			1	0	0	
	MANIS Jean-Paul	5 <sup>e</sup> Adjoint			1	0	0	
	BOUVET Sylvie	6 <sup>e</sup> Adjoint			1	0	0	
	MORGAND Michel	7 <sup>e</sup> Adjoint			1	0	0	
	PINEAU Roland	CDM 1			1	0	0	
	GUILLOT Alain	CDM 2			1	0	0	
	HINDERMEYER Odette	CDM 3			1	0	0	
	DUVERGER Béatrice	CDM 4			1	0	0	
	AUFFRET Joël	Conseiller			1	0	0	
	DANGLARD Lucie	Conseillère			1	0	0	
	DEMOY Typhaine	Conseillère			1	0	0	
	DENIS Paul	Conseiller			1	0	0	
	ETIENNE Bernard	Conseillère			1	0	0	
	LAITHIER Bernadette	Conseillère			1	0	0	
LE GOFF Guilaine	Conseillère			1	0	0		
MORIN Yannick	Conseiller			1	0	0		
ROBERT Stéphanie	Conseillère			1	0	0		
<b>MINORITÉ</b>	HAMON Yves	Chef de Groupe			1	0	0	
	CAILLIBOTTE Monique	Conseillère	1	2	0	0	0	HAMON Yves
	CAILLIBOTTE Monique	Conseillère	3	19	1	0	0	
	LEGARS Olga	Conseillère			0	0	1	LE GUEN Loïck
	LE GUEN Loïck	Conseiller			1	0	0	
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller			1	0	0	
PELAN Pierre	Conseiller			1	0	0		
<b>DÉCOMPTÉ DE LA PARTICIPATION LA PLUS ÉLEVÉE</b>					26	0	1	

<b>Conseil du 05-05-2009</b>					<b>ETUDES PREALABLES A LA CREATION D'UNE ZAC AU SECTEUR DE LA COUTURE OBJECTIFS DE L'OPERATION PROJETEE ET MODALITES DE CONCERTATION</b>							
An	Mois	Jour	QN°	Subd								
2009	05	05	03	00								

Madame le Maire expose au Conseil que la municipalité d'Erquy souhaite mener une réflexion sur les possibilités d'une extension urbaine de qualité dans le secteur de La Couture, situé sur l'axe principal de desserte du littoral Est du département. Ces études préalables permettront de définir une politique d'urbanisation de ce secteur à court et moyen terme et de déterminer une liste d'actions de développement en cohérence les unes avec les autres, tant au niveau de l'habitat, des équipements que du cadre de vie. Ces études préalables concerneront l'ensemble du village, ses zones AU et les conséquences de l'urbanisation projetée sur les zones U. A ce stade de la procédure, aucun périmètre cadastré n'est déterminé ni opposable. Pour mémoire, le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé en première instance par la commune le 26 février 2008, amendé le 16 septembre 2008 avec observations préfectorales, et publié les 15 et 17 avril 2009. Le développement projeté de ce secteur répond aux orientations d'aménagement insérées au Plan Local d'Urbanisme A la lecture de la loi Littoral, le secteur de La Couture est reconnu comme « village », et s'avère ainsi susceptible d'accueillir des extensions urbaines. Sur le fondement du nouveau Plan Local d'Urbanisme, la commune souhaite approfondir les Orientations d'Aménagement initialement définies et mobiliser les ressources de la réflexion afin d'élaborer la future politique urbaine de ce quartier. Aussi, la municipalité souhaite mettre en place une consultation sur références de bureaux d'études en urbanisme prospectif et réglementaire dont le lauréat sera chargé d'élaborer des études préalables à la création d'une ZAC. Les conclusions respectives de ces différentes études préalables au projet d'extension urbaine du village de La Couture, seront produites avec le souci d'intégrer l'impératif du développement durable. Elles devront permettre à la commune de porter un projet de création de ZAC, en offrant aux élus le choix de poursuivre dans la mise en oeuvre de cette procédure.

Rappel des Objectifs de l'opération d'aménagement (orientations du Plan Local d'Urbanisme) :

- Améliorer et diversifier l'offre de logements (200 logements neufs) ;
- Structurer le bâti en cohérence avec le tissu environnant ;
- Créer des espaces de proximité de qualité.

**Invité à se Prononcer, le Conseil Municipal,  
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'APPROUVER	la réalisation des études préalables à la création d'une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) au secteur de la Couture, étant entendu que le champ d'investigation et de la prospective devra intégrer l'ensemble du secteur considéré afin de permettre une plus grande cohérence entre les différents types d'aménagements susceptibles d'y être réalisés successivement ;
DE PROCÉDER	à une consultation sur références de bureaux d'études qualifiés afin de permettre la réalisation desdites études préalables ;
DE MANDATER	Madame le Maire pour procéder à l'exécution des formalités administratives nécessaires à la consultation des cabinets d'étude ;
DE PROCÉDER	à une concertation publique sur le fondement de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, constituée d'une réunion publique et d'une exposition ;
DE PROCÉDER	à l'information du public par une insertion dans le bulletin municipal ainsi que dans deux journaux régionaux publiés dans le département.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	26	01	00	27	00	00	27	00	27	27	00

**Le Maire,  
Christiane LEMASSON,  
ERQUY, Mardi 5 Mai 2009**


